

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2023/085 - PONT DES CHAMOIS – TRAVAUX DE FRANCHISSEMENT DU FIER POUR PASSAGE DES RÉSEAUX SECS ET HUMIDES – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ DE THÔNES – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire informe les élus que la Régie d'Électricité de Thônes (RET) lance une consultation concernant l'exécution de travaux de franchissement du Fier au pont des Chamois à THÔNES afin de permettre le passage de réseaux secs Haute Tension.

La Commune souhaite également faire passer des réseaux humides à cet endroit.

Il convient de réaliser ces travaux en groupement de commandes.

Le mode de passation du marché est une procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.1414-3 II ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2113-6 et R.2113-7 ;

Vu le projet de convention présenté ;

Considérant qu'un groupement de commandes entre la commune de THONES et la RET doit être constitué pour simplifier les démarches relatives à la passation d'un marché de travaux visant à passer des réseaux secs et humides ;

.../...

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 27/07/2023

ID : 074-217402809-20230720-CM23085-DE

S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Commune au groupement de commandes pour le passage de réseaux secs et humides.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Nelly Veyrat Durebex', is written over the text 'La secrétaire de séance'.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 JUL. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **27 JUL. 2023**

THÔNES, le **27 JUL. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

